



■ GONNEVILLE-SUR-MER

La convention de participation citoyenne prochainement signée

La nouvelle mandature s'est réunie pour son deuxième conseil municipal. Parmi les points à l'ordre du jour : la nomination des délégués communaux auprès des organismes extérieurs et au sein des commissions communales, le vote des subventions aux associations et quelques points divers.

▲ Délégués communaux

Sous la présidence du maire, Bernard Hoyé, les correspondants, représentant la commune, ont été désignés au sein du SDEC (Syndicat Départemental d'énergie du Calvados), du Syndicat Mixte du Plateau de Heuland, du SCOT Nord Pays d'Auge, du Syndicat du Collège d'Enseignement Secondaire de Dives-sur-Mer, de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural), sans oublier le correspondant défense, le référent aux collectivités forestières Normandie et le référent bibliothèque.

Après avoir désigné les quatre administrateurs du CCAS, les élus se sont mutuellement portés volontaires pour intégrer les commissions communales suivantes :

ouverture de plis ; appels d'offres ; fêtes, cérémonies et convivialité ; travaux, Déchets et relations avec la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ; urbanisme, environnement et préservation des paysages ; préservation du patrimoine architectural.

Ceci « afin d'administrer de bonne manière les affaires de la cité », souligne le maire.

▲ Subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a souhaité accorder les demandes suivantes de subventions : 400 € à Temps de Vivre (Les Aînés Ruraux) « **cette association est dynamique sur notre commune, organisant sorties et temps conviviaux nombreux au cours de l'année** », précise le maire ; 400 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Houlgate, « **cette Amicale est chargée d'encourager le volontariat des sapeurs-pompiers et de concourir à la convivialité de ses membres** » ; 250 € à l'Union Nationale des Combattants, « **l'UNC Gonneville-sur-Mer/Auber-**

ville joue un rôle important sur notre commune en termes de transmission de la mémoire » ; 300 € à Arts et savoirs, « **l'Association Arts et Savoirs œuvre depuis 30 années à la promotion des arts, des découvertes culturelles, sportives et de loisirs, et 24 Gonnevillais en sont membres** ».

▲ Informations diverses

Dans le cadre du recensement de la population prévu au 1^{er} trimestre 2021, deux agents vont prochainement être recrutés par la mairie.

Le cimetière communal étant incomplet au niveau de ses structures, les élus ont inscrit 6 000 € au budget pour de nécessaires aménagements de columbarium.

Des travaux de structuration sont nécessaires au niveau de la RD 142 et la RD 142 A. Un courrier sera adressé en ce sens à l'Agence Départementale Routière.

Dans le cadre de la mise en place des citoyens vigilants, la signature du contrat avec la Gendarmerie et la Préfecture ne devrait plus tarder.